

AR Prefecture

046-200092138-20260225-2026022508-DE
Reçu le 02/03/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20260225-08

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 25
- présents = 17
- votants = 17

L'an deux mille vingt-six, le 25 février, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES.

Secrétaire de séance : Loïc LAVERGNE-AZARD

Présents : 17

AYROLES Francis, CLAVEL Laurent (suppléant de BES Didier), CESANO Lionel, COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, DELMAS Jean-Pierre, FOURNIER BOURGEADE Michèle (suppléante de FOUCHE Jean-Claude), GUYOT Jean-Pierre, LAVERGNE-AZARD Loïc, MARIEL Michel, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, *PELLAT Paul (suppléant de DELMAS Jean-Pierre)*, RANOUIL Philippe, ROUSSIES Stéphanie, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel

Absents dont excusés : 10

BERTHOUMIEU Marie, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, LEROUX Michel, LUDIER Stéphane, MADELRIEUX Christian, REYNES Patrick

OBJET : Validation et sollicitation des partenaires financiers pour le programme d'actions 2026

Suite aux validations des EPCI membres du syndicat pour les actions à mener sur leur territoire,

Suite au débat d'orientation budgétaire du 28 janvier 2026,

Suite au vote du budget du syndicat,

Vu les actions et orientations engagées ou à engager sur l'ensemble des cours d'eau du territoire,

Considérant que les sept membres du syndicat se situent sur quatre départements, voire sur trois Régions distinctes,

Monsieur le Président précise que les financements seront sollicités auprès :

- De l'Europe
- Des Directions Départementales des Territoires Cantal, Corrèze, Dordogne et Lot pour l'Etat
- Des Régions Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine et Occitanie
- Des Départements Cantal, Corrèze, Dordogne et Lot
- De l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- D'éventuels autres partenaires financiers (EDF, Fédérations de pêche, ...)

Après présentation du programme des actions 2026, inscrit au budget 2026 et avoir ouï l'exposé de Monsieur le président, le comité syndical, à l'unanimité :

- Décide de solliciter les partenaires financiers indiqués ci-dessus pour les actions 2026 sur les bases du document ci-joint ;
- L'autorise à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette décision.

AR Prefecture

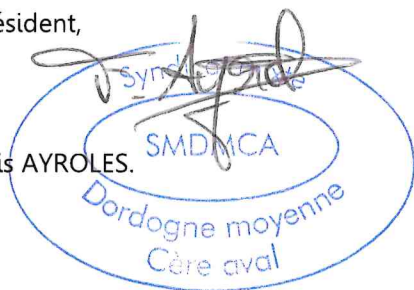
046-200092138-20260225-2026022508-DE
Reçu le 02/03/2026

Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,

Francis AYROLES.



Le secrétaire de séance,

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval par courrier (134 avenue Charles de Verninac 46110 VAYRAC).